

Faits Marquants de la CdP14 de la CEM : Vendredi 16 février 2024

Le Grande Commission (GC) a entendu les rapports des représentants du Comité d'accréditation, ainsi que des groupes de travail sur les questions aquatiques, terrestres, aviaires, institutionnelles et transversales. Le président de la GC, Colin Galbraith (Royaume-Uni), a indiqué que les discussions au sein du groupe de travail sur le budget étaient en cours. Dans la matinée, la GC a approuvé les documents de session et a examiné les articles de l'ordre du jour liés aux actions concertées (AC). Après un après-midi d'excursions culturelles autour de Samarkand organisées par le pays hôte, les délégués se sont réunis de nouveau au sein de la GC pour examiner davantage de documents de session. Le président Galbraith a ajourné la séance du soir à 18h45 et a encouragé les participants à « être en avance » pour la séance supplémentaire de la GC, prévue samedi matin.

Examen des documents de session

Dans la matinée, la GC a recommandé que plusieurs documents de salle de conférence (DSC) soient recommandés pour approbation par la Conférence des Parties (CdP) sans autre amendement, à savoir les DSC sur : l'évaluation des résultats de la restructuration du Conseil scientifique (CS) ; la coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ; l'état de conservation des espèces migratrices ; les prises accessoires ; les effets de la pollution marine sur les espèces migratrices ; les interactions récréatives dans l'eau et les directives concernant les interactions récréatives dans l'eau avec la faune marine ; la mise en œuvre de l'inscription du requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) à l'Annexe I de la CEM ; les Vautours d'Afrique-Eurasie ; les maladies de la faune sauvage ; et les taxons aviaires potentiels à inscrire.

Deux DSC ont été recommandés pour adoption avec des modifications mineures. Au sujet du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie (AEMLAP), BIRDLIFE INTERNATIONAL, soutenu par le ROYAUME-UNI et l'ARABIE SAOUDITE, a demandé l'insertion d'une référence aux bruants (*Emberiza spp.*). Au sujet du document de session sur la pollution lumineuse, l'Australie a demandé un changement dans l'intitulé des directives internationales, afin de les distinguer des directives nationales existantes.

La GC a également examiné l'article sur la viande sauvage terrestre et aviaire. Après clarification du Secrétariat, les actions proposées dans le document, visant à supprimer les décisions 13.109 à 13.112 et à prendre note du résumé exécutif dans son annexe, ont été recommandées pour adoption par la CdP.

Dans la soirée, plusieurs autres DSC ont été recommandés pour approbation par la CdP sans amendements ou avec des amendements mineurs, portant notamment sur : les poissons d'eau douce, y compris l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) ; la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs ; la prévention des intoxications chez les oiseaux migrateurs ; et la connectivité écologique (consolidant les projets de résolution de [\(UNEP/CMS/COP14/Doc.30.2.1](#) et [UNEP/CMS/COP14/Doc.30.2.2\)](#) ; l'infrastructure et l'évaluation

de l'impact ; les énergies renouvelables et les espèces migratrices ; et l'écotourisme et les espèces migratrices.

Le document sur le Nouveau Plan stratégique pour les espèces migratrices a suscité un débat autour de la référence aux « pays en développement » dans le texte du préambule. L'UNION EUROPÉENNE (UE) s'est déclarée préoccupée par le fait que cette référence « introduisait une nouvelle catégorie de parties » à la Convention. Le BRESIL, soutenu par l'ARGENTINE, n'était pas de cet avis, citant le précédent d'autres documents de la CEM et d'accords environnementaux multilatéraux (AEM). La NOUVELLE ZÉLANDE a précisé que l'inclusion de cette formulation dans le préambule était un compromis obtenu au sein du groupe de travail, mais l'UE a souligné qu'elle n'était pas d'accord avec ce compromis. L'UE a convenu de travailler avec le BRESIL pour trouver une voie à suivre et de présenter un rapport à la GC, samedi. Un débat sur la même question a fait que le document sur la pollution plastique soit également reporté à la session suivante de la GC.

Le conseiller pour les oiseaux, nommé par la CdP, a indiqué que les discussions étaient toujours en cours autour du DSC sur le Plan d'action mondial pour le faucon sacre (Falco cherrug) (SAKERGAP), et qu'un document révisé était en cours de production. Le CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ a souligné l'état de conservation critique de l'espèce au Kazakhstan et dans les pays voisins et l'implication insuffisante des parties prenantes dans le processus de développement de SAKERGAP. Il a souhaité voir les discussions sur la connectivité et les questions transfrontalières se traduire par des actions. La GC a reporté l'examen du document.

La GC a recommandé l'adoption du DSC sur la participation communautaire et les moyens de subsistance avec des amendements mineurs de la part de l'UE et, après un bref échange autour de la formulation proposée par Israël concernant les interactions « nuisibles » avec la faune sauvage. ISRAËL a retiré la proposition suite à l'opposition de l'Australie, du ROYAUME-UNI, de la NOUVELLE ZÉLANDE, du ZIMBABWE et du BRESIL. Le BRESIL a souligné qualifié l'absence de traduction du document en espagnol de défi supplémentaire auquel sont confrontés les pays en développement à la CdP.

Interprétation et mise en œuvre de la convention

Communications nationales : Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.23](#). Le CENTRE MONDIAL DE SURVEILLANCE DE LA CONSERVATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE-WCMC) a résumé l'analyse des rapports nationaux annexés au document. Il a rendu compte des conclusions, notamment des progrès satisfaisants dans des domaines tels que le renforcement des dispositifs de gouvernance ; les principales priorités des travaux futurs, notamment la lutte contre les incitations néfastes telles que les subventions ; et le besoin signalé de ressources supplémentaires pour réduire les obstacles à une mise en œuvre efficace de la Convention. La GC a recommandé l'adoption du document suite aux amendements mineurs apportés par la NOUVELLE-ZÉLANDE et le ROYAUME-UNI.

Mise en œuvre du processus d'actions concertées :

Chimpanzés casseurs de noix : La SECTION DU GROUPE

SPÉCIALISTE DES PRIMATS (GSP) DE LA COMMISSION SUR LA SURVIE DES ESPÈCES (CSE) DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) SUR LES GRANDS SINGES (SGA) DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CULTURES DE CHIMPANZÉS (GTCC) a rendu compte des progrès réalisés concernant les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) d'Afrique de l'Ouest ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.1](#)), soutenu par BORN FREE FOUNDATION et l'OUGANDA. Le document recommande de fermer l'AC et de le remplacer par une nouvelle sur la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés (*Pan troglodytes*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.1](#)). La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Girafe : Le NIGER, soutenu par le BÉNIN et la BORN FREE FOUNDATION, a rendu compte des progrès réalisés pour la girafe (*Giraffa camelopardalis*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.2](#)) et a demandé le renouvellement de l'AC, soulignant les retards de mise en œuvre dus aux perturbations liées à la pandémie. et le manque de financement. La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Baleines à bosse de la mer d'Oman : Le Secrétariat, parlant au nom du RÉSEAU DES BALEINES DE LA MER ARABIENNE (ASWN), a rendu compte des progrès réalisés pour les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) de la mer d'Oman ([UNEP/CMS/COP14/32.2.3](#)), signalant qu'un plan de gestion de la conservation n'est pas encore terminé. L'Australie, les MALDIVES, l'ARGENTINE et l'INDE ont soutenu le renouvellement de l'AC. La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Cachalots du Pacifique tropical oriental : Le Conseiller scientifique de la CEM, parlant au nom du GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS SUR LA CULTURE ANIMALE ET LA COMPLEXITÉ SOCIALE et RED DE CACHALOTES DEL PACIFICO, et soutenu par l'ARGENTINE, a présenté un rapport sur les cachalots du Pacifique tropical oriental (*Physeter macrocephalus*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.4](#)) et a demandé le renouvellement de l'AC. La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Dauphin à bosse de l'Atlantique : Le Secrétariat, au nom de l'ancien conseiller pour les mammifères aquatiques, nommé par la CdP, a présenté un rapport sur le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.5](#)) et a recommandé la clôture de l'AC étant donné le Plan d'action spécifique par espèce (SSAP) approuvé ([UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.2/Rev.2](#)). La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Marsouins communs dans la mer Baltique et la péninsule ibérique : WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION, parlant également au nom de COALITION CLEAN BALTIC, HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL et ORCA, ont rendu compte des marsouins communs (*Phocoena phocoena*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.6](#)). Soulignant la nouvelle inscription à l'Annexe I de la population de la Baltique proprement dite et les efforts en cours, la déléguée a recommandé la fermeture de l'AC. L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES CÉTACÉS DE LA MER NOIRE, DE LA MER MÉDITERRANÉE ET DE LA ZONE ATLANTIQUE CONTIGUÉE (ACCOBAMS) a exprimé son soutien aux travaux en cours sur la population ibérique du marsouin commun. La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Grande outarde d'Asie : LA MONGOLIE, soutenue par l'UE, a présenté un rapport sur la grande outarde (*Otis tarda*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.7](#)) et a demandé la poursuite de l'AC pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action révisé. ([UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.3/Rev.1](#)). La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Albatros des Antipodes : La NOUVELLE-ZÉLANDE, parlant également au nom de l'Australie et du Chili, a présenté un rapport sur l'Albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.8](#)) et a recommandé le renouvellement de l'AC. La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Guitare de mer commune et grand coin de mer : Le GROUPE SPÉCIALISTE DES REQUINS (GSR) du CSE de l'UICN a présenté un rapport sur la guitare de mer commune (*Rhinobatos rhinobatos*) et le grand coin de mer (*Rhynchobatus australiae*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.2.9](#)) et a demandé le renouvellement de l'AC, notant que les travaux critiques de planification de la conservation n'avaient pas encore commencé. Le SÉNÉGAL,

les MALDIVES et le KENYA ont exprimé leur soutien. La GC a recommandé l'adoption du document par la CdP.

Propositions nouvelles et étendues d'actions concertées pour la période triennale 2024-2026 : Chimpanzé : L'UICN a présenté le document relatif à la diversité comportementale et culturelle des chimpanzés (*Pan troglodytes*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.1](#)). Le SÉNÉGAL et l'ALLIANCE PANAFRICAIN DU SANCTUAIRE ont exprimé leur soutien. La GC a accepté la proposition.

Chauve-souris fruitière de couleur paille : Le KENYA a présenté l'AC proposée pour la Chauve-souris fruitière de couleur paille (*Eidolon helvum*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.2](#)). BAT CONSERVATION INTERNATIONAL a exprimé son soutien. La GC a accepté la proposition.

Chat de Pallas ou Manul : PALLAS CAT INTERNATIONAL CONSERVATION ALLIANCE a présenté la proposition concernant le Manul (*Felis manul*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.3](#)). Le TURKMÉNISTAN et l'INDE ont exprimé leur soutien. La GC a accepté la proposition.

Lynx eurasiens : le PNUE a présenté la proposition, qui concerne à la fois le lynx eurasiens (*Lynx lynx*) et sa sous-espèce des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*) ([UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.4](#)). Le TURKMÉNISTAN a exprimé son soutien. La GC a accepté la proposition.

Dauphin Franciscana : L'ARGENTINE a introduit la proposition concernant le Dauphin Franciscana (*Pontoporia blainvillei*). L'URUGUAY, le BRÉSIL, l'Australie, la COMMISSION BALEINIÈRE INTERNATIONALE et l'UICN ont exprimé leur soutien. La GC a accepté la proposition.

Requin océanique : La proposition relative au requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) n'a pas été examinée car elle a été retirée.

Requin bleu : LAW OF THE WILD a présenté le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.7/Rev.1](#), sur le requin bleu (*Prionace glauca*). Le SÉNÉGAL et les MALDIVES ont exprimé leur soutien. La GC a accepté la proposition.

Dans les couloirs

« Jouer à fond, travailler encore plus à fond » était la devise de la journée, alors que les délégués rejoignant une séance de travail du soir qui a écourté les excursions culturelles prévues. L'admirable éthique de travail des délégués à la CdP était évidente dans la matinée alors que la GC, une fois de plus, accélérerait l'approbation des DSC. La GC a également approuvé toutes les propositions d'AC qui protégeront les espèces élues, telles que la chauve-souris fruitière de couleur paille (*Eidolon helvum*), le dauphin franciscana (*Pontoporia blainvillei*) et, bien sûr, le bien-aimé chat griseux » (*Felis manul*).

Le travail de la Convention s'étend bien au-delà de la CdP, comme le démontrent les différents rapports de mise en œuvre nationaux et de l'AC. Il est clair que même si des progrès positifs ont été réalisés au cours de la dernière période intersessions, des défis subsistent en matière de communications et de ressources. Le faible taux de signalement (seulement 41 % des parties) est un problème récurrent, mais le manque de ressources nationales et externes a un impact non seulement sur la mise en œuvre des AC – comme le montre celle de la girafe (*Giraffa camelopardalis*) – mais aussi sur la capacité de certaines parties à participer pleinement aux processus de la Convention. Seuls 67 parties seront considérées comme éligibles pour voter lorsque la CdP se réunira à nouveau samedi en raison de problèmes d'accréditation et d'arriérés.

Contrairement à l'atmosphère détendue de la plénière, les tensions se sont accrues à l'extérieur de la salle Falcon, dans laquelle le groupe de travail sur le budget a entamé des discussions sur ces mêmes questions. Parvenir à un accord sur le budget et la mobilisation des ressources sera essentiel pour garantir non seulement la mise en œuvre réussie de la Convention, mais peut-être aussi pour améliorer la participation aux rapports et aux réunions, en particulier de la part des parties et parties prenantes sous-représentées. Les délégués seront confrontés à un ordre du jour chargé lorsque la CdP reprendra samedi. Pourtant, comme le dit l'expression, la Raie Diable (*Mobula tarapacana*) travaille dur, mais la CdP de la CEM travaille plus dur.

Le numéro du *Earth Negotiations Bulletin* consacrée au résumé final et à l'analyse de la CdP14 sera disponible dès le mardi 20 février 2024 sur le site bit.ly/cms_cop14